

1.26a

ARE : 6711.035

Traversée Nord – Sud de Courrendlin

LD1 et 3, Stratégie transports – objectif 3

Organisation et responsabilités		Priorisation et coûts	
Instance(s) responsable(s)	SIN	Priorité	B1, B2, A3
Instance(s) de décision	Commune de Courrendlin, RCJU, Syndicat d'agglomération, ARE	Calendrier de mise en œuvre	mise en service : 2021 début des travaux : 2019
Instance(s) concernées	SDT (SAM), OCC, ENV, Commune de Courrendlin	Estimation des coûts globaux	5.5 mios Actualisation : 10 mios
Mesure(s) connexe(s)	1.25, 2.206, 3.21	Répartition des coûts	40% commune de Courrendlin, 60% Canton, Confédération
Besoins de coordination	PAL Courrendlin	Degré de maturité	2

Représentation cartographique

PRIORISATION DES MESURES PA3

- Priorité A du PA1
- Priorité A du PA2
- Priorité A
- Priorité B/C



Description de la mesure		
<p>Constat / situation initiale</p> <p>Le village de Courrendlin subit aujourd'hui une charge de trafic importante (12'300 véh/jour en 2012 sur la RC 6 dont 10% poids-lourds, liaison Delémont – Bienne, et 14'150 véh/jour en 2015), réduisant très fortement l'attractivité du centre du village et posant des problèmes de sécurité important (visibilité, étroitesse de la route principale, accès aux écoles et aux transports publics). Cette traversée comptabilise le plus d'accidents parmi l'ensemble des traversées de localité de l'agglomération avec 50 accidents déclarés entre 2006 et 2016 (OFROU, 2016), ne prenant pas en compte les accidents juste évités et ceux qui n'ont pas été déclarés.</p>		
<p>But de la mesure et opportunités</p> <p>Après l'ouverture de l'A16 entre Delémont et Moutier prévue en 2016, les charges devraient se limiter au trafic local. Le projet saisit ainsi l'occasion d'un réaménagement complet de la traversée de la localité (tronçon Nord-Sud de 1'700m) :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Aménagement de portes d'entrée avec passage piétonnier sécurisé (rétrécissement, îlot central). > Elargissement des trottoirs ; > Réorganisation des accès aux écoles et aux transports publics ; > Eclairage et signalisation des itinéraires cyclables et de randonnée pédestre; > Réfection des réseaux d'alimentation et d'assainissement. 		
<p>Bilan de la mise en œuvre</p> <p>Un Plan général de trafic à l'échelle de la localité a été élaboré en 2015 et 2016 afin de partir sur des bases solides pour le projet de réaménagement. Des études préliminaires sont ensuite faites en 2016 et l'avant-projet en 2017-2018. Cela permettra d'entreprendre les travaux dès 2019, une fois que l'A16 aura été ouverte et donc que le trafic de transit dans la localité de Courrendlin aura bien diminué.</p> <p>La traversée de Courrendlin constitue une route de réserve en cas de fermeture de l'A16. Il s'agit donc d'un tronçon important dans le réseau routier.</p> <p>Son réaménagement est d'autant plus important aujourd'hui puisque la chaussée a subi des dommages suite à la forte charge de trafic entre Bienne et Delémont/Bâle. Une revalorisation et la sécurisation de l'espace public sur l'ensemble du tronçon est devenue nécessaire.</p>		
Utilité		
CE1 : amélioration de la qualité du système de transports	Amélioration de la sécurité, de la continuité et du confort des mobilités douces pour l'accès aux écoles, aux services de proximité et aux transports publics.	
CE2 : développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti	Amélioration de l'attractivité du centre du village : densification et réhabilitation du bâti ancien, mise en valeur de l'espace public, convivialité.	
CE3 : accroissement de la sécurité du trafic	Modération du trafic routier et sécurisation des déplacements à pied et en vélo.	
CE4 : réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources	Incitation aux déplacements à pied et en vélo à l'intérieur des localités, dissuasion du recours à la voiture, attractivité et sécurité de l'accès aux arrêts de bus. Contribution aux économies d'énergie (cf mesure 3.86).	
Etapes de mise en œuvre	Instances responsables	Dates
1. Crédit d'étude 2. Avant-projet 3. Dépôt public 4. Traitement des oppositions 5. Approbation du projet 6. Décision(s) de financement 7. Début des travaux	RCJU SMT (SAM), SIN, Commune de Courrendlin SIN SIN RCJU RCJU, Commune de Courrendlin -	2017 2017 2017 2017 2018 2018 2019
Coordination avec le Plan directeur cantonal		
Pertinence par rapport au plan directeur Bonne	Etat de l'intégration dans le plan directeur Coordination réglée - Fiches 1.12, 2.06, 2.07 et 2.08	